ART. 8 N° 147

# ASSEMBLÉE NATIONALE

7 mai 2015

## PROTECTION DE L'ENFANT - $(N^{\circ} 2744)$

Commission	
Gouvernement	

Adopté

## **AMENDEMENT**

N º 147

présenté par Mme Le Houerou

-----

#### **ARTICLE 8**

À l'alinéa 3, substituer aux mots :

« il informe également, sauf urgence, »

les mots:

« sauf urgence, il informe également ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.